



# Le Diagnostic Permanent du système d'assainissement

## Retour de collectivités du Sud-Ouest sur l'arrêté du 21 juillet 2015

Le diagnostic permanent : une démarche à facettes multiples  
Concrètement comment s'y prendre ? Premiers éléments de cadrage

Maintenir, voire améliorer la performance du système d'assainissement, tel est l'objectif poursuivi par l'arrêté du 21 juillet 2015. Ainsi ce dernier stipule en son article 12 que les gestionnaires des ouvrages et équipements qui composent le système d'assainissement doivent en connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel lorsque la pollution organique générée est supérieure ou égale à 600 kg de DBO<sub>5</sub>. Il précise également que cette démarche devra être mise en œuvre de manière adaptée à la date du 1er janvier 2021.

Avec le concours financier du Ministère de la transition écologique et solidaire, l'ASTEE travaille sur la réalisation d'un livrable qui vise à faciliter la mise en œuvre du diagnostic permanent par les élus et les techniciens des collectivités.

C'est dans ce cadre que l'Astee Sud-Ouest organise le 28 mars à l'IUT BTP d'Anglet une journée technique qui permettra, après un rappel des connaissances actuelles sur le sujet, de présenter les retours d'expérience de plusieurs collectivités et d'échanger avec leurs représentants. L'après-midi permettra à travers 2 ateliers menés en parallèle, de réfléchir sur l'importance de la cohérence des outils à mettre en œuvre et sur l'évaluation des actions mises en place.



©YvonMeyer

# Programme

## 9h : Accueil des participants

### 9h30 : Mot d'accueil

> Alain Iriart, Vice-président en charge de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays basque, Maire de Saint Pierre d'Irube

> Nicolas Gendreau, Président de l'Astee Sud-Ouest

### 9h40 : Le diagnostic permanent : une démarche à facettes multiple

> Un représentant du groupe de travail Astee Diagnostic permanent

### 10h00 : Retours d'expérience de collectivités du Sud-Ouest

L'expérience du Grand Périgueux

> Olivier Escalona, Grand Périgueux

Capitalisation des connaissances et optimisation en continue

> Bertrand Louis, Toulouse Métropole

### 10h50 : Pause

### 11h00 : Retours d'expérience de collectivités du Sud-Ouest

Retour d'expérience pour les collectivités en zone littorale

> Sylvain Mouche, Hourtin et Nicolas Le Gorrec, Lacanau

Retour d'expérience d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015

> Emmanuel Hautreux et Simon Grandchamp, Bordeaux Métropole

Astee Sud-Ouest, 28 mars 2019 - Anglet

Retour d'expérience à la Communauté d'agglomération du Pays Basque

> Emmanuel Vivier, Communauté d'agglomération du Pays Basque

### 12h30 : Déjeuner

### 14h : Ateliers en parallèle : Expression des collectivités sur les difficultés d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015

> Animation par un représentant de l'Astee

**Atelier 1 :** quels thèmes à aborder concernant le diagnostic permanent des stations d'épuration ?

> Animé par Christelle Pagotto, Groupe de travail Astee Diagnostic permanent (sous réserve)

**Atelier 2 :** quels thèmes à aborder concernant le diagnostic permanent du réseau ?

> Animé par Gilles Andrea, Groupe de travail Astee Diagnostic permanent

### 16h : Restitution des ateliers

> Hilde Lucas, Animatrice du groupe de travail Astee Diagnostic permanent

### 16h25 : Conclusion

### 16h30 : Fin de la journée

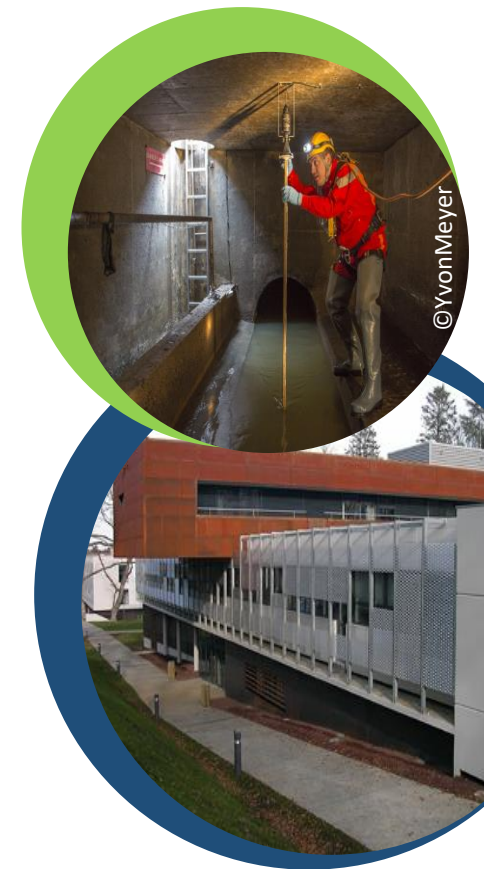


# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM ( <i>majuscules</i> )	Prénom
Fonction	Société / Organisme
Adresse	
CP	Ville
Adresse de Facturation ( <i>si différente</i> )	
Téléphone	Fax
E-mail	

## FRAIS DE PARTICIPATION

- Membre Astee : 75 €     Non-membre Astee : 110 €



Astee Sud-Ouest, 28 mars 2019 - Anglet

A retourner avant le 22 mars 2019 à :  
Astee  
51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex  
ou par mail à  
sandrine.besnard@astee.org



# Informations pratiques

IUT d'Anglet

Allée Montaury  
64600 Anglet

Parking :  
Allée de Bellevue  
64600 Anglet

## CONTACT

Astee  
51 rue Salvador Allende  
92027 Nanterre cedex  
sandrine.besnard@astee.org

